



Parrainage ou mécénat ?

Par Benjamin_68

Bonjour,

Je souhaiterais proposer gratuitement mes services à une association (société savante relevant de la loi 1901).

Concrètement, je réaliserais des cartes ou des animations 3D (je suis cartographe), et je demanderais en échange que l'association diffuse ces productions (avec le nom et le logo de mon entreprise) sur son site internet et les réseaux sociaux. L'association en retirerait un avantage certain en terme d'image, car cette opération pourrait générer une adhésion de nouveaux membres, ou encore un accroissement des ventes de livres qu'elle édite. De plus, mes productions pourraient servir de support scientifique, en apportant une aide dans les différentes recherches historiques menées par l'association.

Sauriez-vous m'indiquer si cette opération relève du parrainage, ou bien du mécénat ? Et dans l'un ou l'autre des deux cas, comment formaliser cela ?

Merci par avance pour vos lumières.
Cordialement

Par DIU1973

BONJOUR

Pour moi, mais ce n'est que mon avis, c'est plutôt via une convention de partenariat, que vous tracerez les contours du cadre légal à cette collaboration....

Par Benjamin_68

Merci pour cette réponse rapide.

Quels sont les professionnels compétents qui pourraient m'accompagner dans cette démarche ?
Je ne sais pas trop vers qui me tourner...

Par AGeorges

Bonjour Benjamin,

Ce type de relation est du parrainage. Vous tirez un bénéfice immédiat (?) via la publicité qui vous est faite.

Dans le mécénat, il n'y a pas de bénéfice pour vous. Vous donnez sans contrepartie professionnelle. La fiscalité est favorable dans ce second cas.

Le fait que vous signiez une sorte de convention est un autre sujet. Cela est possible dans les deux cas. Les conséquences sont comptables et fiscales.